

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO LAS-0050

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement à sa séance tenue le 6 avril 2009 a adopté le règlement suivant :

LAS-0050 RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 500 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES, DE MACHINERIE, D'OUTILLAGE ET D'ÉQUIPEMENTS

et que ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 5 juin 2009.

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À LASALLE, ce 11 juin 2009.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

**PUBLIC NOTICE
NOTICE OF COMING INTO EFFECT OF BYLAW NO. LAS-0050**

PUBLIC NOTICE is hereby given that at a meeting held on April 6, 2009, the Borough Council has adopted the following bylaw:

LAS-0050 BYLAW AUTHORIZING A LOAN OF \$500,000 FOR THE PURCHASE OF VEHICLES, MACHINERY, TOOLS, AND EQUIPMENT

and that the said bylaw has been approved by the Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire on June 5, 2009.

This bylaw may be consulted at the office of the Secrétaire d'arrondissement, located at 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

This bylaw take effect as of this date.

GIVEN AT LASALLE on June 11, 2009.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

